

# VERTIKAL-FLEX MAT 100

CONÇU & FABRIQUÉ EN FRANCE

## → DÉSIGNATION

### REVÊTEMENT SEMI ÉPAIS SOUPLE TRÈS RICHE EN RÉSINE

Revêtement de finition souple du système d'imperméabilité **VERTIKAL-FLEX** à base de résines acryliques à double réticulation conforme au DTU 42.1 et à la norme NF EN 1062-1.

FINITION : **ASPECT MAT**

TEINTES : **BLANC** et **NUANCIERS VERTIKAL®**. Dans le nuancier Façades VERTIKAL®, il est déconseillé d'utiliser les teintes repérées par un 0 en début de référence.

## → CLASSIFICATION

AFNOR NFT 36-005 - Famille I Classe 7b2

AFNOR DTU 42.1 : I1 à I4

AFNOR NF EN 1062-1 : E<sub>3</sub> à S<sub>5</sub>V<sub>2</sub>W<sub>3</sub>A<sub>2</sub> à 5

## → CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Densité : 1,54
- Extrait sec : 72 %
- Taux volumique d'extrait sec : 56 %

## → DESTINATION

### EMPLACEMENT

- Façades en atmosphère rurale, urbaine, industrielle et maritime.

## → ENTRETIEN

- En usage courant, les façades à l'abri des eaux de pluie peuvent être lavées au jet d'eau ou au nettoyeur faible/moyenne pression. Celles exposées aux eaux de pluie seront traitées par l'application du **VERTIKAL NETTOYANT CPC**.
- Le propriétaire fera également le nécessaire pour tenir éloignés les gastéropodes des supports rénovés.

## → RÉGLEMENTATION COV

- Conforme à la directive COV 2004/42/CE.
- Valeur limite UE pour ce produit (cat A/c) : 40 g/L (2010).
- Ce produit contient moins de 4 g/L COV.

## → ASSURANCE

**VERTIKAL-FLEX MAT 100** est un produit à usage professionnel, assuré auprès de la compagnie AXA au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.



## → PROPRIÉTÉS

- Aspect mat grâce à sa formulation à base de charges minérales.
- Excellente résistance à la fissuration, y compris à basse température, souple et évite le retour du faïencage, des microfissures et des fissures.
- Imperméable aux pluies battantes et excellente résistance aux intempéries.
- Microporeux, respiration des murs, et perméable à la vapeur d'eau.
- Excellente résistance aux rayons ultraviolets et au vieillissement.
- Excellente tenue des teintes dans le temps.
- Bonne capacité d'autolavabilité, peut être complété au nettoyeur faible pression.
- Résiste à l'air salin, compatible en atmosphère maritime.
- Compatible avec tous supports bruts ou peints (voir mise en œuvre).
- Couche de finition moins encrassante que les systèmes classiques.

## → MISE EN OEUVRE

### PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Les supports énumérés devront être préparés conformément au DTU 42.1 et à notre cahier des charges avant l'application des primaires **VERTIKAL PRIM+ A** ou **VERTIKAL CT**.
- Dans le cas de supports contaminés, se référer au paragraphe "préparation des supports" des Fiches Techniques **VERTIKAL PRIM+ A** ou **VERTIKAL CT**.

### DILUANT et NETTOYAGE

- À l'eau.

### APPLICATION

- Enlever le dépôt de matière en surface du fût qui a pu se former et malaxer avant emploi.
- Se référer au fascicule "Descriptif du système d'imperméabilité et d'étanchéité", paragraphe 1 "Travaux neufs ou de rénovations".
- S'applique au rouleau en 1 couche de 500 g/m<sup>2</sup>, permettant de déposer une épaisseur sèche de 200 microns.
- Il est conseillé d'effectuer l'application du produit par panneau entier sans s'arrêter, de bas en haut, ou de haut en bas.

### SÉCHAGE À 20 °C et HUMIDITÉ RELATIVE DE 65 %

- Hors poussières : 3 heures.
- Sec : 8 heures.
- Recouvrable : 24 heures.

### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas appliquer par température inférieure à 5 °C et supérieure à 30 °C, par grand vent, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, en plein soleil et par temps de pluie.
- Stocker à l'abri du gel.
- Se référer à notre Fiche de Données de Sécurité (consultable sur [www.vertikal.fr](http://www.vertikal.fr)).

### DÉCHETS

- Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux. CED : 080112.

Durée de conservation en emballage d'origine non ouvert, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité : 12 mois.

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance Y est supérieur à 35%.

